



OCRCVM

Organisme canadien de  
réglementation du commerce  
des valeurs mobilières

Rapport annuel 2008–2009



# La valeur ajoutée de l'autoréglementation



## Mandat de l'OCRCVM

Nous établissons des normes élevées pour le secteur en matière de réglementation et de placement, nous protégeons les investisseurs et nous renforçons l'intégrité du marché, tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

## Vision de l'OCRCVM

Nous serons reconnus pour notre intégrité, notre transparence et nos solutions justes et raisonnables. Nous aspirons à l'excellence et à des pratiques exemplaires en matière de réglementation. Nos actions s'appuient sur de saines discussions, analyses et consultations.

## Valeurs de l'OCRCVM

- *Intégrité* – Nous adoptons un comportement éthique en accord avec les normes les plus strictes d'équité et de professionnalisme.
- *Responsabilité* – Nous agissons avec empressement, diligence et sensibilité.
- *Attitude proactive* – Nous sommes ouverts aux nouvelles idées pour relever les défis que nous prévoyons dans un environnement en constante mutation.

## La valeur ajoutée de l'autoréglementation

Pour remplir notre mandat en tant qu'organisme national d'autoréglementation et satisfaire aux objectifs de notre plan stratégique, nous devons connaître et concilier les intérêts de chacune de nos parties intéressées – courtiers et marchés membres, investisseurs, employés, autres organismes de réglementation – tout en agissant avec intégrité, transparence et équité.

La réalisation de nos objectifs et l'exécution efficace de nos stratégies nous permettront d'offrir une bonne valeur à nos parties intéressées et de favoriser l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers canadiens.

Nous venons de traverser une année historique. Le 1<sup>er</sup> juin 2008, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et Services de réglementation du marché inc. (SRM) fusionnaient officiellement leurs activités, ce qui marquait le début de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).



Président du conseil  
d'administration  
Ronald S. Lloyd

Le regroupement des fonctions de réglementation des marchés et des membres au sein d'un seul organisme d'autoréglementation national a constitué une étape importante en vue de la modernisation, de la simplification et du renforcement du régime d'autoréglementation au Canada.

La fusion a permis à l'OCRCVM de répartir ses ressources réglementaires de façon plus efficace tout en améliorant les résultats de l'autoréglementation au profit des investisseurs et des marchés financiers canadiens. Le présent rapport annuel retrace en détail les progrès que l'OCRCVM a accomplis à l'égard de ces objectifs importants. Il montre également la valeur de l'autoréglementation comme moyen d'établir et de mettre en application des normes professionnelles et réglementaires de haut niveau qui renforcent la protection des investisseurs et qui favorisent l'équité des marchés et l'intégrité.

J'aimerais remercier ici notre conseil d'administration, dont les qualités de commandement et l'engagement ont été déterminants en cette première année d'activité de l'OCRCVM. Le conseil d'administration et plusieurs de ses comités ont supervisé la mise en place d'une structure de gouvernance et de méthodes qui viennent appuyer des normes déontologiques élevées et qui visent à promouvoir la responsabilité et l'efficacité. Parmi ces initiatives, mentionnons l'adoption d'un code de conduite à l'intention du conseil d'administration et des employés ainsi que des pratiques au sein du conseil qui permettent de nous assurer que des renseignements exacts et pertinents sont pris en compte en temps voulu.

Outre ces responsabilités d'encadrement, le conseil d'administration a fourni des conseils d'orientation stratégique aux membres de la direction sur les nouvelles tendances et les enjeux importants.

Le conseil d'administration a aussi fourni des avis réfléchis et un soutien enthousiaste à notre dévouée présidente et chef de la direction, M<sup>me</sup> Susan Wolburgh Jenah, à son équipe de direction et à son personnel. Je ne saurais les remercier suffisamment.

J'ai participé activement au processus d'autoréglementation pendant les quatre dernières années, d'abord à l'ACCOVAM, puis à l'OCRCVM. Ce fut pour moi un privilège de servir durant cette période de transformation historique des milieux de la réglementation et des placements au Canada. Je quitte mon rôle sachant que ce nouvel organisme d'autoréglementation repose sur des assises très solides et qu'il sera à même de relever efficacement les défis d'aujourd'hui et de demain.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Lloyd', written in a cursive style.

Ronald S. Lloyd

L'OCRCVM vient de connaître une année importante et jalonnée de défis. En une période de tumulte sans précédent sur les marchés, nous avons créé un nouvel organisme d'autoréglementation national qui repose sur les assises mêmes de l'autoréglementation au Canada et qui renforce ces assises dans une perspective d'amélioration continue du processus autoréglementaire.



Susan Wolburgh Jenah  
Présidente et chef de la direction

### Mise en œuvre de notre plan stratégique

L'une de nos priorités les plus importantes a été d'élaborer un plan stratégique afin de bien cerner les défis auxquels nous faisons face et de formuler des objectifs et des stratégies qui nous permettront de relever ces défis avec succès.

Notre plan stratégique renferme cinq objectifs. Pour chacun d'eux, nous avons établi des stratégies habilitantes et nous nous sommes engagés à entreprendre des projets précis au cours des prochaines années. Nous mettrons notre plan à jour chaque année afin de veiller à ce qu'il soit toujours pertinent compte tenu des nouveaux enjeux et des nouveaux défis qui se poseront. Le présent rapport annuel décrit les progrès que nous avons accomplis à l'égard de chacun des objectifs énoncés.

Nous avons poursuivi nos priorités stratégiques avec un souci constant de transparence et dans un esprit de responsabilité et de collaboration continues. Nous avons géré nos activités d'une manière financièrement responsable, en rendant possible une diminution des cotisations applicables à la réglementation des membres grâce à une gestion efficace de nos coûts. Nous sommes parvenus à ces résultats en dépit d'une volatilité accrue sur les marchés et malgré une charge de travail plus exigeante, cela, au moyen de l'établissement de priorités organisationnelles, d'une augmentation de la productivité, d'une répartition efficace de nos ressources et d'un recours stratégique aux technologies.

Nous sommes à la fois encouragés par les résultats prometteurs qui sont exposés dans ce rapport annuel et inspirés par le travail qu'il nous reste à faire.

### Collaboration et consultation

Pour promouvoir le respect de normes élevées au sein du secteur, nous devons maintenir un partenariat étroit et efficace avec nos membres. Et pour élever le niveau de conformité dans l'ensemble du secteur, il nous faut fournir des lignes directrices claires, concises et en temps opportun.

Nous avons émis notre premier *Rapport annuel consolidé sur la conformité* afin d'aider les sociétés dans leurs efforts de

conformité. Nous avons fourni à nos membres des lignes directrices plus pertinentes et à propos sur diverses questions liées aux sociétés de courtage et aux marchés, notamment les contrôles diligents à exercer à l'égard des produits, les aspects qui caractérisent les marchés « figés » et « croisés » et l'obligation d'obtenir le « meilleur cours » dans un contexte de marchés multiples.

Nous avons franchi des étapes importantes dans la réécriture des anciennes règles de l'ACCOVAM, une initiative qui consiste à reformuler ces règles en langage simple, à énoncer clairement le principe qui sous tend chacune d'elles, à éliminer les exigences redondantes ou périmées et à proposer des modifications de fond à l'égard d'un bon nombre de dispositions. Il devrait s'ensuivre des règles plus claires et plus accessibles qui favoriseront une conformité accrue au sein du secteur.

Nous avons resserré nos liens avec les organismes de réglementation du Canada et de l'étranger afin d'élargir notre connaissance mutuelle des méthodes utilisées en matière de réglementation et des tendances qui se dessinent dans le secteur des valeurs mobilières.

Nous avons conclu un accord de coopération avec la *Financial Industry Regulatory Authority* des États-Unis (FINRA) et avons émis une note d'orientation conjointe à l'intention de nos membres respectifs au sujet des fonds négociés en bourse. Nous avons aussi établi un Service de dénonciation à l'OCRCVM, semblable à celui que la FINRA a mis en place récemment, afin de prendre des mesures rapides dès que l'on obtient des renseignements de première main ou des preuves tangibles quant à la possibilité de fautes systémiques ou d'activités frauduleuses liées aux sociétés ou aux marchés que nous réglementons. Une collaboration plus efficace entre les organismes de réglementation de nos deux pays profite autant aux investisseurs qu'à l'ensemble du secteur.

J'ai déjà fait état de nouvelles mesures destinées à favoriser une approche plus ouverte, inclusive et transparente en matière d'établissement des politiques. Nous publions désormais tous les commentaires que nous recevons au sujet des politiques proposées. Nous avons aussi étendu

les périodes et la portée des consultations et continuerons de le faire afin de donner à nos parties prenantes encore plus d'occasions d'émettre leurs commentaires. Nous avons tenu deux tables rondes afin de connaître les points de vue de nos parties prenantes sur des propositions relatives à la planification financière et au modèle de relation client-conseiller.

En association avec le Comité mixte permanent des questions touchant les investisseurs particuliers, nous avons mandaté un cabinet de recherche indépendant pour effectuer un sondage auprès des investisseurs canadiens sur l'information qu'ils reçoivent des conseillers et d'autres sources et pour savoir dans quelle mesure ils se fient à cette information pour prendre leurs décisions de placement. Nous nous servirons des données et des analyses issues de ce sondage pour nous éclairer dans l'élaboration des politiques.

### **Raffermir la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers**

Nous avons proposé une nouvelle règle en ce qui touche les titres d'emprunt et les autres titres négociés hors cote, règle qui établit des critères précis pour la fixation d'un juste prix et qui exige la transmission de renseignements détaillés au sujet des rendements obtenus. Cette proposition améliorera notre capacité de surveillance et nous permettra de veiller à l'application de normes plus étoffées.

Nous avons continué de travailler à l'élaboration de nouvelles normes rigoureuses en matière de traitement des plaintes, normes visant à assurer un règlement rapide et équitable des plaintes de clients. Nous avons également peaufiné le modèle proposé de relation client-conseiller, lequel prévoit la transmission de renseignements plus détaillés aux clients sur la relation client-conseiller, dont les coûts applicables, les possibilités de conflits, la rémunération du conseiller et le rendement du compte.

Nous avons aussi fait des progrès importants durant l'année en vue de l'établissement de la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (le système STEP). Grâce à ce système, nous pourrions continuer d'exercer une surveillance en temps réel efficace sur les multiples marchés d'actions et marchés boursiers du Canada.

### **Regard sur l'avenir**

Nous avons assisté au cours de la dernière année à des turbulences sans précédent dans l'économie et les marchés financiers. La volatilité des marchés et le climat d'incertitude ont ébranlé la confiance des investisseurs.

La crise actuelle nous donne une occasion importante de rétablir la confiance dans les marchés financiers et de montrer toute la valeur des partenariats en matière d'autoréglementation.

L'autoréglementation repose sur un engagement commun à promouvoir et à maintenir des normes élevées au sein du secteur. Le défi actuel, pour les organismes de réglementation et les participants du secteur qui travaillent ensemble, est de rajuster les mesures incitatives qui favoriseront les comportements souhaités au moyen de régimes de rémunération bien structurés, d'une gestion des risques à tous les paliers des entreprises et d'un engagement soutenu à l'égard de saines pratiques commerciales et de la satisfaction générale des clients.

Nous nous sommes engagés à travailler avec nos partenaires en réglementation, avec les participants du secteur et avec le public investisseur pour relever ces défis, accroître l'efficacité du régime réglementaire et améliorer l'intégrité globale des marchés financiers au Canada.

En conclusion, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à M. Ron Lloyd, président du conseil d'administration de l'OCRCVM, ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration pour leur soutien indéfectible et leurs précieux conseils. Mais par-dessus tout, je désire remercier du fond du cœur les employés de l'OCRCVM pour leur travail et leur engagement assidus et inestimables en cette année de défis, de changements et de croissance. Ce fut un privilège pour moi de diriger notre organisme en cette année de transformation historique.

La présidente et chef de la direction,



Susan Wolburgh Jenah

#### *Équipe de direction*

**Keith Persaud**

*Premier vice-président aux finances et à l'administration*

**Rosemary Chan**

*Première vice-présidente, avocate générale et secrétaire générale*

**Warren Funt**

*Vice-président pour l'Ouest du Canada*

**Susan Wolburgh Jenah**

*Présidente et chef de la direction*

**Connie Craddock**

*Vice-présidente aux affaires publiques*

**Paul Bourque**

*Premier vice-président à la mise en application, aux politiques et à l'inscription*

**Carmen Crépin**

*Vice-présidente pour le Québec*

**Maureen Jensen**

*Première vice-présidente à la surveillance et à la conformité*



Le conseil d'administration de l'OCRCVM est composé de 15 administrateurs, dont le président et chef de la direction, et d'un nombre égal d'administrateurs indépendants et d'administrateurs du secteur (marchés ou courtiers membres).

## Administrateurs :

- Sept administrateurs indépendants
- Cinq représentants des courtiers membres
- Deux représentants des marchés membres

Le président du conseil peut être un administrateur du secteur ou un administrateur indépendant.

La TSX peut nommer l'un des administrateurs représentant les marchés, conformément aux règlements de l'OCRCVM. L'autre administrateur représentant les marchés est un représentant d'un marché autre qu'un marché ayant des liens avec la TSX ou qu'une entité apparentée à la TSX.

Après la première assemblée annuelle, les mandats des administrateurs dureront deux ans et seront décalés (les premiers mandats expireront en 2009). Tous les administrateurs, à l'exception du président, sont limités à quatre mandats consécutifs.

### Administrateurs indépendants

**Kerry Adams**  
Conseillère en investissements  
Aurora (Ontario)  
• Membre du Comité de la gouvernance

**David Denison**  
Président et chef de la direction  
Office d'investissement du RPC  
Toronto (Ontario)  
• Président du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

**Michael Grandin**  
Administrateur de sociétés  
Calgary (Alberta)  
• Membre du Comité de la gouvernance  
• Membre du Comité des finances et de la vérification

**Daniel Leclair**  
Administrateur de sociétés  
Shelford (Québec)  
• Président du Comité des finances et de la vérification

**Daniel Muzyka**  
Doyen et professeur  
Université de la Colombie-Britannique  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
• Membre du Comité de la gouvernance

**Gerry Rocchi**  
Directeur  
Green Power Action Inc.  
Toronto (Ontario)  
• Membre du Comité des finances et de la vérification

**Grant Vingoe**  
Associé  
Arnold & Porter LLP  
New York, État de New York  
• Président du Comité de la gouvernance

### Administrateurs du secteur

**Ronald S. Lloyd, président**  
Président et chef de la direction  
Valeurs mobilières Crédit Suisse (Canada), Inc.  
Toronto (Ontario)  
• Membre du Comité de la gouvernance  
• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

**Roger Casgrain**  
Vice-président exécutif  
Casgrain & Compagnie Limitée  
Montréal (Québec)  
• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

**Michelle Khalili**  
Directrice générale  
Marchés mondiaux CIBC inc.  
Toronto (Ontario)

**Thomas A. Kloet**  
Chef de la direction  
Groupe TMX Inc.  
Toronto (Ontario)  
• Membre du Comité des finances et de la vérification

**Robert LeSourd**  
Président et chef de la direction  
J.F. Mackie & Company Ltd.  
Calgary (Alberta)  
• Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

**H. Sanford Riley, C.M.**  
Président du conseil  
Partenaires Financiers Richardson Limitée  
Winnipeg (Manitoba)

**Wendy Rudd**  
Chef de la direction  
TriAct Canada Marketplace LP  
Toronto (Ontario)  
• Membre du Comité des finances et de la vérification

### Présidente et chef de la direction

**Susan Wolburgh Jenah**  
Présidente et chef de la direction  
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières  
Toronto (Ontario)  
• Membre d'office du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

en partant de la gauche

Kerry Adams  
David Denison  
Michael Grandin  
Daniel Leclair  
Daniel Muzyka  
Gerry Rocchi  
Grant Vingoe



## Réunions du conseil 2008–2009

Vingt et une réunions, dont sept du conseil d'administration, se sont tenues au cours de la période de dix mois terminée le 31 mars 2009.

### Présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités

Administrateur	Présence aux réunions du conseil	Présence aux réunions de comités
Kerry Adams	6/7	5/5
Roger Casgrain	7/7	4/4
David Denison	5/7	4/4
Michael Grandin	5/7	10/10
Michelle Khalili	3/3*	s.o.
Thomas A. Kloet	4/5*	2/3
Daniel Leclair	6/7	5/5
Robert LeSourd	6/7	2/4
Ronald S. Lloyd (président)	6/7	5/9
Daniel Muzyka	7/7	5/5
H. Sanford Riley, C.M.	6/6*	s.o.
Gerry Rocchi	7/7	5/5
Wendy Rudd	6/7	4/5
Grant Vingoe	6/7	5/5
Susan Wolburgh Jenah	7/7	13/14

Les comités suivants ont tenu des réunions pendant cette période :

- Comité de la gouvernance – Cinq réunions
- Comité des finances et de la vérification – Cinq réunions
- Comité des ressources humaines et des régimes de retraite – Quatre réunions

\* Cet administrateur s'est joint au conseil au cours de l'année.

Ronald S. Lloyd, *président*  
Roger Casgrain  
Michelle Khalili  
Thomas A. Kloet  
Robert LeSourd  
H. Sanford Riley, C.M.  
Wendy Rudd  
Susan Wolburgh Jenah

## Rémunération des administrateurs

L'OCRCVM ne rémunère pas les administrateurs du secteur pour leur participation au conseil de l'OCRCVM ou à ses comités.

L'OCRCVM rémunère les administrateurs indépendants selon le cadre suivant :

### Conseil

- Honoraires annuels de 15 000 \$
- Président du conseil – 7 500 \$ additionnels, si le président est un administrateur indépendant
- Réunion du conseil durant moins de deux heures – jetons de présence de 1 000 \$
- Réunion du conseil durant deux heures ou plus – jetons de présence de 1 500 \$

### Comités

- Membres d'un comité – 1 500 \$ par année
- Présidents d'un comité – 4 000 \$ (sauf dans le cas du président du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite, dont les honoraires seront de 3 500 \$)
- Réunion d'un comité durant moins de deux heures – 1 000 \$
- Réunion d'un comité durant deux heures ou plus – 1 500 \$

Si le lieu d'une réunion du conseil nécessite une journée supplémentaire de déplacements et que l'administrateur y assiste en personne, des honoraires de déplacement supplémentaires de 1 000 \$ seront versés.



# 1. Bâtir une culture de conformité au sein des sociétés qui relèvent de la compétence de l'OCRCVM



La promotion d'une solide culture de conformité profite à l'ensemble des investisseurs, du secteur et des marchés financiers.

CONFORMITÉ → PARTENARIAT → ORIENTATION

Pour atteindre cet objectif, nous devons établir un partenariat étroit et efficace avec nos membres. Pour assurer une réglementation équilibrée et pratique, nous devons mettre les représentants du secteur à contribution dans les initiatives réglementaires, et ce, d'une manière significative et en temps opportun. Pour cela, il faudra fournir de l'information et des lignes directrices opportunes, claires et concises qui permettront d'améliorer la conformité au sein du secteur.

La structure du marché canadien évolue rapidement. Nos membres et ceux qui relèvent de notre compétence doivent s'ajuster à ces changements tout en ayant un souci continu de la conformité.

## Fournir de l'information et des lignes directrices opportunes, claires et concises

En cette année de tumulte sur les marchés, l'OCRCVM a travaillé de manière à promouvoir une solide culture de conformité et les normes d'équité et d'intégrité les plus élevées qui soient.

## L'OCRCVM a émis 12 notes d'orientation sur des questions telles que :

- le maintien d'un régime de conformité efficace en période de repli de l'économie et des marchés;
- les contrôles diligents à exercer à l'égard des produits;
- les questions déterminées se rapportant à l'obligation d'obtenir le « meilleur cours »;
- les aspects caractérisant les marchés « figés » et « croisés ».



## Examens de la conformité

Nous effectuons des examens de la conformité pour veiller à ce que nos membres adoptent et maintiennent des politiques visant à cerner, évaluer, documenter et contrôler la myriade de risques qui se posent sur les plans du crédit, des marchés et des opérations ainsi que les risques d'ordre juridique et d'atteinte à la réputation qui sont associés à leur modèle d'entreprise et à leurs activités.

Durant notre première année d'activité, nous avons effectué 275 examens de la conformité dans nos sociétés membres et avons fourni à chacune des recommandations visant à améliorer ses méthodes et à réduire les risques.

Nous avons réalisé une analyse de conformité des activités des succursales, en effectuant des inspections dans 28 succursales et 10 sièges sociaux, en nous penchant plus particulièrement sur l'efficacité des contrôles de surveillance que les sièges sociaux mènent à l'égard des activités des succursales. Nous avons ensuite publié un résumé des conclusions qui se sont dégagées de cette analyse.

Nous avons également réalisé une étude sur les ventes de billets à capital protégé (BCP), étude ayant pour objet d'examiner :

- les documents de marketing utilisés;
- l'évaluation de la convenance, effectuée lors de la vente de BCP à des investisseurs;
- la manière dont les BCP sont évalués dans les relevés de fin de mois qui sont envoyés aux clients.

Cette étude devrait être terminée au deuxième trimestre de l'exercice 2009–2010. Nous évaluerons ensuite nos constatations et déterminerons les mesures de suivi nécessaires.

Examens effectués dans les bureaux des sociétés membres entre le 1 juin 2008 et le 31 mars 2009

Conformité des finances et des opérations : 144

Conformité de la conduite des affaires : 87

Conformité de la conduite des négociations : 44

## Offrir, en temps opportun, des programmes de formation pertinents reliés au secteur

Les Services de formation des membres de l'OCRCVM élaborent des programmes de formation, dont des webémissions et des conférences, pour exposer aux sociétés membres différentes méthodes de conformité, aider les sociétés à mettre en œuvre diverses politiques et procédures et solliciter leurs commentaires sur les politiques nouvelles ou déjà en place.

## Consulter les entités réglementées afin de favoriser leur compréhension des initiatives réglementaires et obtenir leur collaboration

En tant qu'organisme d'autoréglementation, nous devons absolument collaborer avec nos membres de façon efficace afin de promouvoir des normes élevées d'intégrité et de professionnalisme ainsi qu'une culture de conformité. Les conseils de section de l'OCRCVM et les comités consultatifs sur les politiques apportent un point de vue important du secteur dans le processus d'élaboration des politiques.

Au cours de la dernière année, 377 personnes représentant 116 sociétés et marchés membres ont siégé aux cinq comités consultatifs de l'OCRCVM sur l'élaboration des politiques :

- le Comité sur les titres à revenu fixe
- le Comité consultatif sur les règles relatives au marché
- le Comité sur l'éducation et les compétences
- la Section des affaires juridiques et de la conformité
- la Section des administrateurs financiers

### Services de formation offerts au cours de l'exercice 2008–2009 :

25 webémissions éducatives auxquelles ont participé 13 964 représentants du secteur

12 événements en direct dans tout le pays auxquels ont assisté 1 353 représentants du secteur

Nous avons poursuivi notre projet de réécriture du Manuel de réglementation afin de réorganiser et de reformuler l'ensemble des règles régissant les courtiers membres. Cela concourra à une plus grande conformité du secteur, du fait d'une meilleure compréhension et d'une plus grande accessibilité des règles, tout en établissant un meilleur équilibre entre les règles fondées sur des principes et les règles normatives. Au cours de la dernière année, nous avons réécrit 55 règles, dont 24 comportent des modifications de fond. Nous avons aussi créé un site Web à l'usage exclusif des membres pour faciliter l'envoi des commentaires. Les règles réécrites seront publiées à des fins de consultation publique et devront recevoir les approbations réglementaires.

Nous travaillons également à l'harmonisation des Règles des courtiers membres et des Règles d'intégrité du marché, en commençant par les dispositions relatives aux enquêtes et à la mise en application. Cet exercice consiste notamment à relever toute différence et à faire un étalonnage des exigences par rapport à celles des autres organismes de réglementation.

## 2. Assurer une réglementation efficace et spécialisée



Continuer de mettre l'accent sur la qualité et la pertinence de notre réglementation.

PROACTION → COLLABORATION → ÉQUILIBRE

Les marchés financiers d'aujourd'hui sont innovateurs et complexes et évoluent rapidement.

Pour réglementer avec efficacité et savoir-faire, nous devons employer toute l'information et les connaissances qui se retrouvent à tous les paliers de l'entreprise.

Dans un contexte de plus en plus global, les approches proactives à l'égard des problèmes émergents, au pays et à l'étranger, et la coordination de nos actions avec les autres organismes de réglementation du Canada et de l'étranger amélioreront notre efficacité.

### Utiliser la recherche et l'analyse du risque pour cerner les grandes tendances et les nouveaux enjeux

L'OCRCVM a publié cette année des études approfondies examinant les tendances des opérations effectuées sur les titres cotés sur les marchés boursiers du Canada. Nous avons aussi fait état des répercussions de l'interdiction imposée à l'automne 2008 à l'égard des ventes à découvert des titres intercotés d'émetteurs du secteur financier, et nous avons examiné les ventes à découvert effectuées dans certains secteurs précis.

Nous avons mis sur pied un comité chargé de cerner et d'examiner les nouveaux enjeux en matière de réglementation qui pourraient poser des risques pour les investisseurs et pour l'intégrité de nos marchés.

### Utiliser des outils réglementaires efficaces et en évaluer continuellement l'efficacité

Nous avons effectué des examens de la conformité sur des aspects précis (p. ex., les BCP) et des études sur les problèmes d'ordre systémique qui touchent l'ensemble du secteur (p. ex., le papier commercial adossé à des créances émis par des tiers (PCAC)), en complément de nos examens périodiques de la conformité dans les sociétés. Nous avons arrimé nos programmes d'examen dans les sociétés et nos modules de conformité sur ceux de la *Financial Industry Regulatory Authority* (FINRA), notre pendant des États-Unis. Nous avons également examiné les affaires Madoff et Stanford aux États-Unis afin d'identifier et de mettre en place toute mesure de protection nécessaire.

### **Adopter une approche axée sur le risque**

Une approche axée sur le risque aide à établir les priorités d'une manière efficace et à répartir nos effectifs en fonction des besoins :

- Le Service de la conformité de la conduite des négociations a mis en œuvre un nouveau modèle d'évaluation des risques. Les Rapports sur les tendances en matière de risque qui sont remis aux sociétés membres tiennent maintenant compte de la conformité de la conduite des négociations en plus de la conformité des finances et des opérations et de la conduite des affaires;
- Le Service de la conformité de la conduite des affaires a mis à jour et simplifié son modèle d'évaluation des risques;
- Le Service de l'inscription a commencé la mise à l'essai d'un nouveau modèle d'évaluation des risques.

### **Intégrer les activités de surveillance en matière réglementaire**

Les Services de la conformité de la conduite des affaires, de la conformité des finances et des opérations et de la conformité de la conduite des négociations ont terminé cette année les premiers examens intégrés dans plusieurs sociétés.

Nous avons mis en œuvre un nouveau processus intégré pour l'adhésion des courtiers et des marchés qui veulent devenir membres de l'OCRCVM. Cela a nécessité une harmonisation des nouvelles normes et procédures d'adhésion dans tous les bureaux de l'OCRCVM afin d'accroître les efficacités et d'uniformiser le processus de demande d'adhésion.

### **Utiliser tout le savoir-faire qui se trouve au sein de l'OCRCVM**

Nous avons adopté une approche favorisant une plus grande collaboration entre les différentes fonctions de notre organisme afin de traiter les problèmes d'ordre systémique tels que l'effondrement du marché du papier commercial adossé à des créances (PCAC) émis par des tiers. Notre processus d'élaboration des politiques réglementaires tire maintenant un meilleur parti du savoir-faire de l'ensemble du personnel de l'OCRCVM.

### **Collaborer avec les autres organismes de réglementation pour assurer une réglementation efficace**

Nous avons resserré nos liens avec les organismes de réglementation du Canada et de l'étranger afin d'améliorer la diffusion de l'information et de cerner et de réduire les lacunes en matière de réglementation.

Nous avons travaillé avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) dans le cadre de certaines initiatives importantes en matière de politiques, dont :

- les modifications aux Règles des courtiers membres qui se rattachent à la réforme du régime d'inscription lancée par les ACVM, modifications qui simplifient et modernisent les exigences de l'OCRCVM en matière d'autorisation et de conformité et qui s'harmonisent davantage avec les

exigences des ACVM et celles de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM);

- l'examen des règles proposées concernant les transactions hors cours, la production d'un document d'orientation sur les ordres et les cours non visibles et les questions liées aux ventes à découvert;
- le modèle proposé de relation client-conseiller (MRCC).

Nous avons signé en 2009 un protocole d'entente avec la FINRA qui établit une base officielle de coopération, dont le partage de renseignements et d'autres formes d'assistance.

### **L'OCRCVM travaille en collaboration avec les organismes de réglementation et prend part à de nombreuses initiatives internationales en matière de réglementation :**

- Financial Industry Regulatory Authority (FINRA)
- Comité consultatif des OAR
- Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)
- Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA)
- Intermarket Surveillance Group (ISG)
- International Council of Securities Organizations (ICSA)
- World Federation of Exchanges (WFE)

### **Trouver un juste équilibre entre des solutions adaptées à la réalité canadienne et une certaine uniformité avec les approches mondiales**

Le Conseil des normes comptables du Canada exigera que toutes les sociétés ouvertes et certaines sociétés fermées du Canada passent des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada aux Normes internationales d'information financière (IFRS). L'OCRCVM a mené un sondage auprès des courtiers membres pour déterminer les répercussions possibles de la mise en œuvre des IFRS. Nous avons utilisé les conclusions de ce sondage pour élaborer une approche équitable, à propos et équilibrée pour l'adaptation des normes IFRS aux sociétés membres de l'OCRCVM.

Au cours de la dernière année, il y a eu de nombreux débats au pays et à l'échelle internationale sur la manière de traiter les ventes à découvert. L'OCRCVM continue de suivre l'évolution du dossier sur la scène internationale ainsi que les autres approches réglementaires possibles pour déterminer la meilleure formule à adopter pour les marchés canadiens. Le conseil d'administration de l'OCRCVM a approuvé des outils supplémentaires pour permettre à l'OCRCVM de traiter avec efficacité tout recours abusif aux ventes à découvert et aux transactions échouées. Une proposition antérieure visant à éliminer les restrictions de cours applicables aux ventes à découvert (au-delà des titres intercotés aux États-Unis) a été reportée en raison de l'évolution rapide du cadre réglementaire à l'échelle mondiale.

## 3. Raffermer la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers canadiens



Nous devons faire notre part pour susciter et maintenir la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers.

TRANSPARENCE → COORDINATION → MISE EN APPLICATION RIGOREUSE

Les investisseurs d'aujourd'hui sont placés devant un immense choix d'instruments financiers de plus en plus complexes. Bon nombre d'entre eux s'en remettent largement à leur conseiller financier pour leur assurer un revenu de retraite adéquat. En même temps, vu la participation des caisses de retraite canadiennes aux marchés des titres de participation et des titres à revenu fixe que nous réglementons, presque tous les Canadiens ont un intérêt dans la bonne marche du secteur et l'efficacité réglementaire de l'OCRCVM.

### Traduire les intérêts des investisseurs et y répondre par notre activité réglementaire et l'établissement des priorités

Cette année, nous avons publié trois initiatives de politique réglementaire pour répondre aux intérêts des investisseurs, à savoir :

- la définition de normes et d'échéances précises pour les sociétés afin d'accuser réception des plaintes des clients, d'enquêter sur celles-ci et d'y répondre;
- la définition de normes pour améliorer les communications et la transparence dans la relation client-conseiller (le Modèle de relation client-conseiller);
- l'amélioration de la transparence et une tarification juste pour tous les titres négociés hors cote, y compris les titres à revenu fixe.

L'accès à une résolution équitable et rapide des différends et à des options de dédommagement est une priorité pour l'OCRCVM, ses sociétés réglementées et leurs clients. Cette année, nous avons :

- entrepris l'examen du programme d'arbitrage des courtiers membres de l'OCRCVM pour évaluer s'il assure une résolution efficace, équitable et rapide et pour cerner les améliorations possibles;
- répondu à la proposition de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) de renforcer son cadre de gouvernance et d'énoncer plus clairement ses principaux pouvoirs et obligations, la portée de son mandat et les devoirs des sociétés participantes. Nos commentaires étaient conçus pour faire en sorte que nos rôles respectifs continuent d'être complémentaires et de se soutenir mutuellement.

L'OCRCVM a pris des mesures pour communiquer plus efficacement et de manière plus transparente avec les investisseurs, à savoir :

- la création d'une nouvelle section *Investisseurs* sur le site Web de l'OCRCVM;
- la création d'une brochure pour les investisseurs, « Quelle différence l'OCRCVM peut faire pour vous, investisseur »;
- la production d'une webémission pour aider les investisseurs à déposer une plainte auprès de l'OCRCVM ou de sociétés réglementées par l'OCRCVM.

Nous avons également lancé un examen complet pour renforcer nos processus de traitement des plaintes internes au sein de l'OCRCVM.

Le monde des investisseurs du Canada ne dispose souvent pas de ressources juridiques et de recherche aussi étendues que d'autres parties intéressées. Le Conseil de l'OCRCVM a approuvé un financement pour l'établissement d'un organisme national indépendant, la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada), afin de leur donner une voix plus forte quant aux questions liées aux investisseurs et aux actionnaires.

### Prendre des mesures pour contrer les pratiques indues, frauduleuses, trompeuses ou abusives

Les plaintes de clients au sujet des courtiers membres ont augmenté durant la première période d'activité de l'OCRCVM (du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mars 2009), alors que les plaintes liées aux marchés ont quelque peu diminué au cours de la même période.

Plaintes liées aux marchés déposées auprès de l'OCRCVM :

**798**, soit une baisse de **10 %** (annualisée)

Plaintes liées aux courtiers membres déposées auprès de l'OCRCVM :

**389**, soit une hausse de **22 %** (annualisée)

Plaintes de clients déposées directement auprès

des courtiers membres : **1 940**, soit une augmentation de **28,5 %** (annualisée)

Malgré ces difficultés, nous avons respecté nos normes de délai de réponse.

Nous avons réagi au gel du papier commercial adossé à des créances émises par des tiers (PCAC) avec un examen complet de la création et de la distribution de ces produits par des sociétés réglementées par l'OCRCVM. Nous avons affecté des ressources en personnel importantes aux enquêtes sur les plaintes et autres problèmes liés à la vente de PCAC, ce qui a été une grande priorité de notre activité de mise en application au cours de l'année.

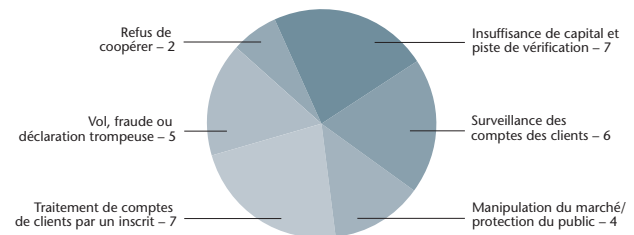
L'OCRCVM a mené à terme **31** actions disciplinaires contre **12** sociétés et **19** personnes.

Nous avons infligé pour **3,2 millions de dollars** d'amendes, suspendu **8** personnes et **3** sociétés et radié **3** personnes et **1** société.

Nous avons recouvré **100 %** des amendes infligées aux sociétés et **36 %** des amendes à des personnes inscrites.

L'OCRCVM n'a pas le pouvoir conféré par la loi pour recouvrer des amendes dans toutes les provinces et tous les territoires. Si les sociétés ou les personnes inscrites ne paient pas leurs amendes, nous les rayons des cadres de l'Organisme et ils ne peuvent plus y être admis.

Actions de mise en application menées à terme : Types d'infractions



Cette année, l'OCRCVM a aussi dû répondre à des contestations juridiques de notre capacité d'engager des poursuites contre d'anciens inscrits, dans trois affaires non liées entre elles au Québec (Georges Métivier), en Colombie-Britannique (Charles K. Dass) et en Ontario (Stephen Taub). La compétence de l'OCRCVM a été confirmée en appel au Québec et en Colombie-Britannique, alors qu'en Ontario le dossier est en instance devant la Cour d'appel de l'Ontario.

# Nos cinq objectifs stratégiques

## Objectif 3 (suite)

### **Coordonner les activités de mise en application avec les autres autorités et organismes de réglementation**

L'OCRCVM a renforcé la coopération et l'échange d'informations avec d'autres organismes pour assurer une protection efficace des consommateurs dans tout le secteur des services financiers. Pour cela, l'OCRCVM a :

- participé au Comité mixte permanent des questions touchant les investisseurs particuliers (avec la CVMO, l'ACFM et l'OSBI);
- répondu à 1 894 demandes de renseignements de membres de l'Intermarket Surveillance Group (ISG) et renvoyé quatre affaires aux autorités de contrôle appropriées et deux affaires à l'Agence du revenu du Canada.

### **Surveiller les marchés afin de promouvoir une activité de négociation équitable et ordonnée**

L'environnement de négociation du Canada a profondément changé. Aujourd'hui, l'OCRCVM assure la surveillance de trois bourses et de six systèmes de négociation parallèle de titres de participation. Dans la supervision de cet environnement à marchés multiples, nous devons relever le défi de volumes plus importants, de technologies plus complexes, de stratégies de négociation différentes et d'une grande variété de produits nouveaux. Dans ce cadre en évolution rapide, l'OCRCVM doit continuellement mettre en œuvre les changements nécessaires dans ses activités pour assurer le maintien de la surveillance du marché en temps réel.

Nous avons réagi à la tourmente sans précédent de l'année dernière en :

- assurant une surveillance hebdomadaire de l'état des positions de capital réglementaire des courtiers membres;
- augmentant notre surveillance régulière de la négociation sur les marchés de titres de participation avec une surveillance accrue de l'activité de vente à découvert;
- accordant une attention particulière à tout indice de manipulation possible des cours à la clôture des marchés.

Nous avons aussi mis au point et en œuvre un système réglementaire de correction de désignation, réservé à l'usage des courtiers membres, qui permet d'obtenir un relevé plus exact servant de piste de vérification.

L'OCRCVM se dote d'une nouvelle plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (le système STEP) devant servir de système efficace et économique de surveillance en temps réel des marchés des titres de participation et des bourses exerçant leurs activités au Canada. À mesure que le marché continuera d'évoluer, le système STEP permettra à l'OCRCVM de réagir rapidement à l'évolution des structures du marché, à des stratégies de négociation différentes et à l'augmentation des volumes de négociation. L'OCRCVM prévoit de mettre le système STEP en service au premier trimestre de 2010.

# 4. Être un organisme rentable



Pour gérer ses coûts, l'OCRCVM doit continuellement miser sur une utilisation stratégique des ressources et une planification et une exécution efficaces des initiatives importantes.

RESPONSABLE → RENTABLE → INTÉGRÉ

Compte tenu des pressions qui s'exercent sur les coûts, de notre structure à but non lucratif et de l'importance d'assurer une exploitation rentable, nous devons accroître la productivité au sein de notre organisme.

## Intégration des processus opérationnels et de la technologie des organismes nous ayant précédés

Cette année, nous nous sommes concentrés sur l'intégration des structures de nos prédécesseurs, en adoptant les meilleures approches de chacune et en tirant parti de la synergie. Nous avons préparé un budget intégré, constitué un grand livre général intégré et élaboré un modèle de répartition des coûts automatisé. Nous avons intégré les unités de l'ex ACCOVAM et de l'ex SRM, notamment les Finances, la Technologie de l'information, les Affaires publiques et les Ressources humaines. Nous nous sommes concentrés sur l'élimination de frais en double, comme l'assurance, là où nous avons pu organiser une nouvelle couverture, ce qui a permis des économies supplémentaires. Nous continuons de progresser sur la voie de l'intégration des plans de continuité d'activité de l'ACCOVAM et de SRM.

## Valoriser la technologie de l'information pour accroître notre productivité et rationaliser les processus

Nous utilisons les moyens technologiques comme outil stratégique, en employant nos ressources de TI là où elles apportent le plus de valeur ajoutée. Nous avons dressé un plan stratégique de trois ans pour les TI, afin d'améliorer la sécurité, l'exploitation et l'utilisation efficace des ressources. Nous avons créé et comblé un poste de chef de l'information, et nous avons travaillé aux projets suivants :

- définir la gestion et l'établissement de priorités du portefeuille de projets;
- commencer à intégrer notre système de gestion des dossiers afin de permettre au personnel de la Mise en application et de

l'Examen et analyse des opérations de travailler avec un système commun;

- commencer la création d'une plateforme centralisée de logiciels de vérification de la conformité pour permettre à tout le personnel de la Conformité d'accéder à toutes les informations disponibles sur une société ou un marché.

Nous avons aussi amorcé le processus de mise en œuvre des modifications de la TI exigées par le projet de réforme de l'inscription des ACVM.

Le projet STEP (voir page 12) donnera à l'OCRCVM un système de surveillance des opérations de négociation plus économique, qui offrira une fonctionnalité complète pour les divers marchés et évitera les coûts élevés d'augmentation des capacités du système actuel.

## Élaboration d'un modèle de frais équitables

Cette année, l'OCRCVM a commencé à mettre au point un modèle intégré des frais en remplacement des modèles qu'employaient l'ACCOVAM et SRM. L'initiative a débuté par l'examen du modèle de l'ACCOVAM, et un comité de représentants des courtiers membres de l'OCRCVM qui reflète la diversité de taille, de modèles d'entreprise et de répartition géographique a été constitué. Le comité a défini les déterminants des coûts directs et procédé à une analyse comparative de modèles de frais avec des organismes semblables. Nous recommanderons un modèle de frais pour les courtiers membres basé sur les principes directeurs d'équité, de concurrence, de transparence et de recouvrement des coûts, conformément aux ordonnances de reconnaissance de l'OCRCVM.

## 5. Être un organisme responsable, juste et souple



Notre objectif est d'être un organisme souple et dynamique et d'être considéré comme tel.

DYNAMIQUE → UNIFIÉ → EMPLOYEUR DE CHOIX

Pour réussir, nous devons miser sur notre principale force, notre personnel compétent et dévoué, en élaborant une culture qui favorise une pensée indépendante, le jugement et la créativité.

### Création d'une culture unifiée

Tout organisme issu d'une fusion récente consacre beaucoup d'efforts à intégrer les structures de ses prédécesseurs et à se doter d'une nouvelle culture qui définit sa personnalité. L'OCRCVM a relevé ce défi à un moment où les marchés des capitaux étaient saisis d'une volatilité sans précédent. Nous avons mené à bien des tâches d'intégration clés, assumé de nouvelles missions et continué d'être inspirés par nos valeurs fondamentales :

- agir avec intégrité;
- être responsables;
- être proactifs.

Nous avons progressé dans l'intégration des six bureaux de nos organismes prédécesseurs dans tout le pays, notamment en regroupant le personnel de Vancouver dans un seul établissement. À Toronto, nous avons conservé deux établissements en intégrant le personnel des deux établissements dans des équipes par service.

Le bureau de l'avocate générale de l'OCRCVM nouvellement créé offre un savoir-faire juridique spécialisé à la chef de la direction, au Conseil d'administration et au personnel. Le bureau de l'avocate générale a élaboré un nouveau Code de conduite et une Politique sur les opérations de placement des employés qui garantit que les opérations du personnel de l'OCRCVM respectent des normes appropriées d'intégrité et de responsabilité. Par l'entremise du bureau de l'avocate générale, l'OCRCVM a accès à des conseils juridiques et à un soutien sur divers projets stratégiques et opérationnels, notamment :

- la plateforme de surveillance des marchés boursiers (STEP);
- le plan stratégique de l'OCRCVM; et
- des protocoles d'entente avec des organismes de réglementation nationaux et internationaux.

### Une rémunération concurrentielle

Cette année, nous avons mis en vigueur de nouveaux régimes de retraite et d'avantages sociaux qui respectent les engagements pris envers les employés des organismes prédécesseurs. Nous avons entrepris un important examen de nos pratiques de rémunération pour élaborer un nouveau cadre de référence qui assure une rétribution concurrentielle, équitable, motivante et gratifiante.



(en milliers de dollars)

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM » ou l'« Organisme ») est une société canadienne sans but lucratif, qui a des bureaux à Toronto, Calgary, Montréal et Vancouver. L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national (« OAR ») qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. L'Organisme assure un suivi de ses frais d'exploitation au sein de deux grandes divisions, la Réglementation des courtiers, qui assure la réglementation des sociétés de courtage, et la Réglementation des marchés, qui régit les marchés obligataires et boursiers. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application. L'Organisme fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts et fixe la cotisation annuelle de ses membres de manière à couvrir ses frais d'exploitation. Les membres incluent toutes les sociétés de courtage et tous les systèmes de négociation parallèles. De plus, les bourses TSX, TSX-V et CNSX ont conclu des ententes avec l'OCRCVM pour la surveillance de leurs marchés. L'OCRCVM a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> juin 2008, à la suite de la fusion de Services de réglementation du marché inc. (SRM) et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), et ses états financiers rendent compte de 10 mois de produits et de charges jusqu'au 31 mars 2009. Le bilan d'ouverture de l'OCRCVM comprend les actifs, les dettes et les soldes des fonds transférés de SRM et de l'ACCOVAM à la date de clôture.

## Fonds non affecté

### Produits

Les produits du fonds non affecté pour la période se sont chiffrés à 61 768 \$. Les paiements effectués par les membres et les bourses représentent la presque totalité (environ 99 %) des produits de la période. Les intérêts créditeurs et les produits divers constituent les autres sources de revenus. Les produits de la division de la Réglementation des courtiers comprennent les cotisations des membres, les contributions à l'égard des prises fermes, les droits d'inscription et les droits d'entrée. Les produits de la division de la Réglementation des marchés comprennent les droits RUIM et les frais d'information occasionnelle.

Les produits de la division de la Réglementation des courtiers ont été de 41 137 \$ pour la période, soit 67 % des produits du fonds non affecté.

- Des cotisations sont exigées des sociétés de courtage pour assurer le financement des frais d'exploitation de la division de la Réglementation des courtiers, moins les autres sources de revenus décrites ci-dessous. Durant la période, les cotisations des membres ont totalisé 33 076 \$ et ont compté pour 80 % des produits de la division de la Réglementation des courtiers. Les cotisations des membres tiennent également compte de l'exigence de l'OCRCVM de maintenir dans le fonds non affecté un solde représentant au moins trois mois de charges d'exploitation. Tout solde excédentaire peut être restitué aux courtiers sous forme d'une réduction de la cotisation des membres pour l'exercice suivant. Inversement, tout manque à gagner sera comblé par une augmentation de la cotisation des membres pour l'exercice suivant. La cotisation des membres individuels est calculée au moyen d'une formule prescrite qui tient compte du capital, du nombre d'employés inscrits et des revenus de chaque membre. Cette cotisation est facturée sur une base trimestrielle.
- Les contributions à l'égard des prises fermes sont des frais généralement calculés au prorata qui sont imputés aux courtiers membres des syndicats de prise ferme pour chaque placement privé ou émission publique canadienne non vendue par adjudication (actions ou titres de créance). Ces contributions ont été de 5 480 \$ ou 13 % des droits de la Réglementation des courtiers pour la période, et les montants trimestriels ont varié en fonction de l'activité de prise ferme sur les marchés financiers.
- Les droits d'inscription se sont chiffrés à 2 411 \$, ce qui représente 6 % des produits de la Réglementation des courtiers pour la période. Ces droits sont essentiellement liés à des ententes de partage des revenus avec les commissions des valeurs mobilières provinciales qui ont délégué les activités d'inscription des courtiers à l'OCRCVM. Outre le partage des revenus liés à la délégation des activités d'inscription par les commissions provinciales, l'OCRCVM impose également des frais, à titre d'OAR, pour les activités d'inscription dans les provinces où cette délégation n'a pas été accordée.

# Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

- Les nouveaux courtiers membres doivent payer des droits d'entrée pour couvrir les frais liés à l'examen des demandes. Pour la période, ces frais ont été de 170 \$.

Les droits de la division de la Réglementation des marchés se sont chiffrés à 19 953 \$, soit 32% des produits du fonds non affecté pour la période. Ces droits comprennent deux composantes :

- Les droits RUIM sont imputés aux courtiers qui exécutent des opérations sur les marchés boursiers canadiens afin de financer les coûts d'exploitation de la division de la Réglementation des marchés, moins les frais d'information occasionnelle. Durant la période, les droits RUIM ont totalisé 17 138 \$ et ont compté pour 86 % des produits de la Réglementation des marchés. Comme la cotisation des membres de la division de la Réglementation des courtiers, les droits RUIM tiennent également compte de l'exigence de l'OCRCVM de maintenir dans le fonds non affecté un solde représentant au moins trois mois de charges d'exploitation. Les droits imputés à chaque société de courtage sont calculés en fonction de sa part du volume de négociation total sur le marché. Ces droits sont facturés sur une base mensuelle.
- Les frais d'information occasionnelle se rapportent à l'administration des politiques d'information occasionnelle des bourses TSX et TSXV. Ces frais pour la période ont été de 2 815 \$, ce qui représente le reste des droits de la Réglementation des marchés.

## Charges

Les charges d'exploitation de l'exercice ont totalisé 58 609 \$, à raison d'environ 68 % pour la division de la Réglementation des courtiers et de 32 % pour la division de la Réglementation des marchés. Les charges se répartissent comme suit : rémunération, 65 %; technologie, 14 %; charges locatives, 8 %; et autres coûts, 13 %. Pour s'assurer que les charges sur lesquelles les droits sont calculés sont dûment réparties entre la Réglementation des courtiers et la Réglementation des marchés, l'OCRCVM a conçu une méthode qui tient compte des coûts de dotation en personnel, des charges locatives et des besoins en matière de technologie.

- Les charges de la Réglementation des courtiers pour la période ont totalisé 39 941 \$. Ces charges se composent principalement de la rémunération, 74 % et des charges locatives, 10 %.
- Les charges de la Réglementation des marchés pour la période ont été de 18 668 \$. La rémunération, 45%, la technologie, 40 %, et les charges locatives, 6 %, ont compté pour la majeure partie de ces charges. Les coûts de technologie se composent en bonne partie des frais du système de technologie de surveillance du marché (SMARS) qui est offert, hébergé et géré par le Groupe TMX.

## Excédent des produits du fonds non affecté sur les charges

Durant la période, les produits ont dépassé les charges de 3 159 \$ pour porter le solde du fonds non affecté à 26 199 \$. L'OCRCVM est tenue de maintenir l'équivalent de trois mois de charges d'exploitation dans le fonds non affecté en vertu de son ordonnance de reconnaissance. Toute part de l'excédent de cet exercice sera utilisée pour réduire la cotisation des membres de la Réglementation des courtiers et pour financer la mise à niveau du système SMARS au cours du prochain exercice. Le surplus est estimé à 1 587 \$ pour les courtiers membres et à 1 572 \$ pour les marchés membres.

## Liquidité et ressources en capital

À la fin de l'exercice, l'OCRCVM présentait un surplus de 65 888 \$, ce qui inclut le fonds des immobilisations, le fonds non affecté, le fonds grevé d'affectations externes et le fonds de la fusion.

Le surplus du fonds non affecté, qui est de 26 199 \$, doit être maintenu à trois mois de charges d'exploitation. Le budget pour l'exercice 2010 étant de 77 758 \$, le surplus doit être maintenu à 19 440 \$, ce qui laisse un excédent de 2 910 \$ pour la Réglementation des courtiers et de 3 850 \$ pour la Réglementation des marchés. Tel que noté plus haut, l'excédent sera utilisé pour réduire la cotisation des membres de la Réglementation des courtiers pour l'exercice 2010 et pour financer les mises à niveau technologiques de la Réglementation des marchés.

Durant l'exercice, des investissements sous forme d'immobilisations ont été effectués pour un montant de 3 420 \$. Ce montant est réparti principalement entre les frais de développement d'un nouveau système de technologie de surveillance

des marchés (STEP), 2 375 \$; l'achat de meubles et des améliorations locatives liés au regroupement de bureaux à Vancouver, 485 \$; et l'achat de matériel informatique, 325 \$. L'OCRCVM a remboursé 361 \$ sur son prêt bancaire durant la période et les soldes des fonds transférés par l'ACCOVAM et par SRM dans le bilan d'ouverture se chiffraient à 59 597 \$.

À la suite de ces activités, à la fin de la période les espèces et quasi-espèces totalisaient 73 208 \$. Ce montant comprenait des dépôts bancaires en espèces de 12 070 \$, ainsi que des bons du Trésor et des dépôts à terme de 61 138 \$ garantis par le gouvernement canadien ou par un gouvernement provincial.

## Fonds grevé d'affectations externes

Le total des produits pour la période s'est chiffré à 3 893 \$, dont 3 285 \$ sous forme d'amendes, 536 \$ en intérêts et 72 \$ en droits d'entrée pour les nouveaux membres. Les charges ont totalisé 1 729 \$, pour porter le solde du fonds à 28 682 \$, une augmentation de 2 164 \$. Les principales charges ont été les formations d'instruction, 1 254 \$, suivies du projet du Manuel de réglementation, 224 \$, et de la série de conférences DeGrootte, 125 \$.

## Fonds de fusion

Les frais de premier établissement à la suite de la fusion de l'ACCOVAM et de SRM ont été de 4 031 \$ pour l'exercice. Les principales charges de l'exercice ont inclus des services de consultation en matière de retraite pour l'établissement de nouveaux régimes, les frais de regroupement des bureaux à Vancouver, la souscription d'une assurance « liquidation de sinistre », la taxe de vente, les indemnités de départ et les frais liés à la stratégie de marque. À la fin de l'exercice, le solde du fonds de fusion était de 3 373 \$. Toute somme non requise sera retournée dans le fonds grevé d'affectations externes.

## Perspectives

Le budget de l'OCRCVM pour le prochain exercice a été établi de manière à au moins maintenir le niveau actuel de capacité opérationnelle pour la responsabilité de réglementation des courtiers et des marchés. Les charges d'exploitation pour l'exercice 2010 devraient atteindre 77 758 \$ sur 12 mois, réparties comme suit : rémunération, 64%; technologie, 17%; charges locatives, 8 %; et autres coûts, 11%.

Si l'on ne tient pas compte des subventions, la cotisation des membres pour le prochain exercice devrait diminuer de 1,2 % en raison des économies réalisées au chapitre des frais d'administration et des charges locatives. Après avoir approuvé le budget, le conseil a consenti à ce qu'une partie du surplus de l'exercice 2009 à hauteur de 2 900 \$ soit utilisée pour réduire la cotisation des membres en 2010. Après application des subventions, la cotisation diminuera de 2,3 %. Les autres sources de revenus devraient diminuer de 5,7 %, principalement en raison des taux d'intérêt plus bas.

Dans le cas de la division de la Réglementation des marchés, on prévoit une augmentation de 12,8 % des droits RUIM. Les coûts de la technologie de surveillance des marchés représentent le principal facteur d'augmentation. Le lancement du nouveau système STEP est prévu pour le quatrième trimestre du prochain exercice. Ce système assurera la surveillance des marchés autres que le TSX et le TSXV, ainsi que la surveillance de l'activité entre chacun des marchés boursiers au Canada. De plus, après le lancement du système STEP, l'actuel système de surveillance des marchés, SMARS, assurera la surveillance des marchés TSX et TSXV. Cependant, tout projet ayant la portée et la complexité du système STEP comporte des risques liés notamment à la dépendance à l'égard des tiers, qui peuvent avoir une incidence négative sur le projet. La capacité de traitement et de mémorisation du système SMARS est aussi en train d'être mise à niveau pour pouvoir répondre aux volumes de négociation actuels. En conséquence, les droits RUIM devraient comprendre les frais d'exploitation du système STEP pour un trimestre et les frais d'exploitation plus élevés liés à la mise à niveau du système SMARS. Les autres composantes des produits devraient augmenter de 23,7 %, principalement en raison de la hausse des frais d'information occasionnelle.

# Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

## États financiers

31 mars 2009

Rapport des vérificateurs	19
Résultats	20
Flux de trésorerie	21
Évolution des actifs nets	22
Bilan	23
Notes complémentaires	24

Aux membres de

**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières**

Nous avons vérifié le bilan de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières au 31 mars 2009 et les états des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution des actifs nets pour la période de dix mois depuis le début des activités, du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mars 2009. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats des ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période de dix mois depuis le début des activités, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mars 2009 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



**Comptables agréés**

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 27 mai 2009

## Résultats

(en milliers de dollars)

de la période de dix mois à compter de la date du début des activités du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mars 2009 (note 1)

	2009
<b>Produits provenant du fonds non grevé d'affectations</b>	
Réglementation des courtiers	
Cotisations des membres	33 076 \$
Contributions à l'égard des prises fermes	5 480
Droits d'inscription	2 411
Droits d'entrée	170
	<b>41 137</b>
Réglementation du marché	
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	17 138
Présentation de l'information en temps opportun	2 815
	<b>19 953</b>
Autres produits	
Intérêts	541
Divers	137
	<b>678</b>
<b>Total des produits provenant du fonds non grevé d'affectations</b>	<b>61 768</b>
<b>Charges attribuables au fonds non grevé d'affectations</b>	
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers	39 941
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation du marché	18 668
	<b>58 609</b>
<b>Fonds non grevé d'affectations – Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>3 159</b>
<b>Autres fonds</b>	
Fonds d'affectations d'origine externe (note 7)	2 164
Fonds pour le regroupement (note 8)	(3 984)
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>1 339 \$</b>

Voir les notes complémentaires.

## Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

de la période de dix mois à compter de la date du début des activités du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mars 2009 (note 1)

	2009
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	
<b>Activités de fonctionnement</b>	
Excédent des produits par rapport aux charges	1 339 \$
Amortissement	1 827
Amortissement du loyer	512
Gain sur la cession d'immobilisations	(2)
Avantages sociaux futurs	491
	4 167
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse du fonds de roulement	
Débiteurs	10 187
Charges payées d'avance	102
Dépôts	(90)
Créditeurs et charges à payer	6 299
Produits reportés	(3 280)
	17 385
<b>Activités d'investissement</b>	
Acquisition d'immobilisations	(3 420)
Encaissement de prêts	7
	(3 413)
<b>Activités de financement</b>	
Remboursement de l'emprunt bancaire	(361)
Cotisation de l'ACCVM	47 156
Cotisation de SRM	12 441
	59 236
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	73 208 \$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie :</b>	
Fonds en caisse et soldes des comptes bancaires	12 070 \$
Dépôts à terme et bons du Trésor	61 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	73 208 \$
Intérêt versé	43 \$

Voir les notes complémentaires.

## Évolution des actifs nets

(en milliers de dollars)

de la période de dix mois à compter de la date du début des activités du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mars 2009 (note 1)

	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Grevés d'affectations d'origine externe	Pour le regroupement	Total de l'actif net
Solde au début	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Cotisation de SRM	824	9 239	4 112	—	14 175
Cotisation de l'ACCVM	4 131	13 449	29 180	3 614	50 374
Excédent des produits par rapport aux charges	—	3 159	2 164	(3 984)	1 339
Amortissement	(1 827)	1 757	48	22	—
Acquisition d'immobilisations	4 506	(1 646)	(2 374)	(486)	—
Virement au fonds	—	241	(4 448)	4 207	—
Solde à la fin	7 634 \$	26 199 \$	28 682 \$	3 373 \$	65 888 \$

Voir les notes complémentaires.



# Bilan

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2009 (note 1)

	2009
<b>Actif</b>	
Actif à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 208 \$
Débiteurs	3 330
Charges payées d'avance	835
Tranche à court terme des prêts	12
	<b>77 385</b>
Avantages sociaux futurs (note 6)	1 954
Prêts déduction faite de la tranche à court terme (note 4)	5
Immobilisations (note 5)	7 634
Dépôts	90
	<b>87 068 \$</b>
<b>Passif</b>	
Passif à court terme	
Créditeurs et charges à payer	11 833 \$
Produits reportés	33
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 10)	433
Avantages incitatifs à un bail	153
	<b>12 542</b>
Dette à long terme (note 10)	506
Avantages incitatifs à un bail	1 211
Avantages sociaux futurs (note 6)	7 011
	<b>21 180</b>
<b>Soldes de fonds</b>	
Investis en immobilisations	7 634
Fonds non grevés d'affectations	26 199
Fonds grevés d'affectations d'origine externe (note 7)	28 682
Fonds pour le regroupement (note 8)	13 373
	<b>65 888</b>
	<b>87 068 \$</b>

Engagements (note 9)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Susan Wolburgh Jenah  
Présidente et chef de la direction



Ronald S. Lloyd  
Président du conseil d'administration

(en milliers de dollars)  
31 mars 2009

## 1. Organisme

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM » ou l'« Organisme ») est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. Créé en juin 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM ») et de Services de réglementation du marché inc. (« SRM »), l'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application. Les actifs nets de l'ACCOVAM et de SRM ont été comptabilisés dans le nouvel Organisme à leur valeur comptable.

Le mandat de l'Organisme est d'établir et d'appliquer des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de protéger les investisseurs et de renforcer l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

L'Organisme détient en fidéicommiss dans le cadre des droits bénéficiaires de ses membres une participation de 10 % dans les actions ordinaires de FundSERV Inc., organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des fonds de placement.

L'Organisme détient en fidéicommiss dans le cadre des droits bénéficiaires de ses membres, une participation de 15,2 % dans les actions ordinaires de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS »), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des valeurs mobilières.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

L'Organisme suit les principes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### Modifications comptables futures

L'ICCA a publié les nouvelles normes suivantes que l'Organisme doit mettre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 :

- Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié pour permettre aux organismes sans but lucratif de présenter les actifs nets investis en immobilisations dans une catégorie d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne et de clarifier la présentation des montants bruts des produits et des charges clarification lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération.
- Le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'Organisme n'a pas encore évalué l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers. D'autres nouvelles normes ont été publiées mais elles ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers de l'Organisme.

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif qui sont présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins.

### **Instrument financiers**

L'Organisme suit le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », plutôt que le chapitre 3862, « Instruments à financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et présentés à la juste valeur. Les débiteurs et les prêts ont été classés comme prêts et créances et sont évalués au coût. Les créditeurs et charges à payer et l'emprunt bancaire ont été classés comme d'autres passifs financiers et sont mesurés au coût amorti.

### **Constatation des produits**

#### **Réglementation des courtiers**

Les cotisations annuelles sont évaluées selon les sociétés membres et sont comptabilisées comme produits sur une base annuelle. Les contributions à l'égard des prises fermes sont comptabilisées au moment de la clôture de l'opération de prise ferme. Les droits d'inscription et les autres paiements sont comptabilisés comme produits sur une base annuelle. Les amendes, les amendes pour dépôt tardif et les cotisations des nouvelles sociétés membres sont comptabilisées comme produits au cours de la période où elles sont perçues.

#### **Réglementation du marché**

En vertu des ententes de services de réglementation pour les marchés de titres de participation, les produits tirés de l'application des règles universelles d'intégrité du marché (« RUIM ») sont calculés selon des produits fixes, répartis entre les courtiers ou les marchés en grande partie en fonction du volume proportionnel de négociations de chacun par rapport au total des négociations et selon des honoraires annuels fixes. Les produits des ententes de services de réglementation proviennent des services que l'OCRCVM fournit aux marchés aux termes de ces ententes. Les amendes imposées aux cabinets membres sont comptabilisées comme produits dès leur imposition. Les amendes imposées aux cabinets membres et au personnel des souscripteurs sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle elles sont perçues.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le mobilier et le matériel de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %, à l'exception du matériel informatique, des logiciels et des projets technologiques qui sont amortis au taux annuel de 33 ⅓ %. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des baux respectifs. L'amortissement débute dès que l'actif est mis en fonction.

### **Comptabilité des fonds**

La société suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les soldes des actifs nets sont répartis comme suit :

- a) **Fonds non grevé d'affectations.** Ce fonds représente l'excédent résiduel des produits sur les charges de fonctionnement et peut servir à combler les besoins de fonctionnement généraux.
- b) **Fonds grevé d'affectations d'origine externe.** Ce fonds représente le montant net des produits provenant des amendes, des intérêts et des charges aux fins suivantes conformément aux modalités des commissions des valeurs mobilières provinciales respectives :
  - i) Les dépenses en immobilisations non récurrentes pour répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers;
  - ii) La formation des participants du marché et du public sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation des marchés des valeurs mobilières ou sur la recherche relative à ces questions;
  - iii) Les dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
  - iv) Les coûts liés à la gestion de la formation d'instruction de l'OCRCVM.

(en milliers de dollars)  
31 mars 2009

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

c) **Fonds du regroupement.** Ce fonds a été financé par le Fonds grevé d'affectations d'origine externe et sert à payer les frais de l'Organisme liés à la création de l'OCRCVM.

d) **Investis en immobilisations.** Cet élément représente l'investissement net de l'Organisme dans des immobilisations et est constitué du solde non amorti des actifs immobilisés acquis au moyen de fonds non grevés d'affectations.

### Incitations à la prise à bail

Les valeurs afférentes aux périodes d'exonération de loyers et aux incitations à la prise à bail qu'obtient l'Organisme aux termes de contrats de location de locaux sont amorties sur la durée de ces baux.

### Avantages sociaux futurs

L'Organisme constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et des charges connexes, déduction faite des actifs du régime, de la façon suivante :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;
- Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs.

## 3. Informations à fournir concernant le capital

La structure du capital de l'Organisme comprend les soldes des fonds qui sont composés de fonds grevés d'affectations internes et externes et de fonds non grevés d'affectations.

L'objectif de l'Organisme en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des avantages et des services à ses membres et à ses autres parties prenantes.

Une partie du capital de l'Organisme est grevée d'affectations comme il est décrit à la note 2. L'Organisme emploie des processus de contrôle interne pour s'assurer que les restrictions sont respectées avant d'utiliser ces ressources et qu'elle se conforme à ces restrictions tout au long de l'année.

## 4. Prêts

Des prêts sont accordés aux salariés de l'Organisme aux termes du programme d'achat d'ordinateurs domestiques. Les modalités d'encaissement et les dates d'échéance ont été négociées avec l'Organisme au moment où les prêts ont été octroyés. Ces prêts sont sans intérêt et encaissables au plus tard le 25 février 2011.

## 5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Fonds non grevé d'affectations :</b>			
Mobilier et matériel de bureau	1 079 \$	209 \$	870 \$
Améliorations locatives	2 617	323	2 294
Matériel informatique et logiciel	2 248	873	1 375
Projets technologiques	3 465	374	3 091
	9 409	1 779	7 630
<b>Fonds grevé d'affectations externes :</b>			
Projets technologiques	52	48	4
	9 461 \$	1 827 \$	7 634 \$

Des frais de développement reportés non amortis de 2 374 \$ sont compris dans le coût des projets technologiques indiqué précédemment et qui font partie du fonds non grevé d'affectations.

## 6. Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés en vertu d'un régime à cotisations déterminées et d'un régime à prestations déterminées. Les régimes offrent des prestations qui sont établies d'après une formule qui combine le nombre d'années de service avec un pourcentage du salaire des participants aux régimes. L'Organisme a établi les régimes de retraite suivant au cours de l'année :

1. Le régime de retraite de l'OCRCVM pour les membres de l'ancien régime de retraite de SRM (« Ancien RR des SRM »);
2. L'ancien régime de prestations de revenu supplémentaire (« RPRS ») non enregistré et financé par le SRM pour les anciens salariés de la TSX (« Ancien RPRS de SRM »);
3. Le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (« Ancien RR de l'ACCOVAM »);
4. Le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres anciennement financé par l'ACCOVAM (« Ancien RRCC de l'ACCOVAM »);
5. Le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite de l'OCRCVM (« ACR de l'OCRCVM »);
6. Le régime de prestations de revenu supplémentaire à cotisations déterminées de l'OCRCVM;
7. Le régime de retraite à cotisations déterminées de l'OCRCVM.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la capitalisation a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2008. Une évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (« ACR de l'OCRCVM ») a également eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## Notes complémentaires

(en milliers de dollars)  
31 mars 2009

### 6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les charges nettes de l'Organisme relatives aux avantages sociaux se détaillent comme suit :

	Ancien SRM		Ancienne ACCOVAM		OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Charges nettes	180 \$	27 \$	1 458 \$	343 \$	463 \$

Ce qui suit renferme d'autres informations concernant les régimes de retraite à prestations déterminées de l'Organisme :

	Ancien SRM		Ancienne ACCOVAM		OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>					
Solde à la fin de l'année	(3 583)\$	(139) \$	(17 463)\$	(5 817)\$	(3 312)\$
<b>Actifs du régime</b>					
Juste valeur à la fin de l'année	3 198 \$	— \$	14 139 \$	4 958 \$	— \$
<b>Situation de capitalisation</b>					
Surplus (déficit) des régimes	(385)\$	(139)\$	(3 324)\$	(859)\$	(3 312)\$
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	—	—	(1 410)	—	264
Coûts des services passés non amortis	—	—	—	—	(1 736)
Perte actuarielle non amortie (gain actuariel non amorti)	714	(70)	2 840	2 484	(33)
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars 2009	329 \$	(209)\$	(1 894)\$	1 625 \$	(4 817)\$

En plus des chiffres précédents, il y a une obligation au titre des prestations de 91 \$ pour le régime à cotisations déterminées RPRS. Les charges relatives à ce régime pour la période considérée s'élèvent à 13 \$. Les charges relatives au régime à prestations déterminées des salariés pour la période considérée s'élèvent à 327 \$.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'ancien RR de l'ACCOVAM a été modifié pour permettre aux membres actuels du régime à prestations déterminées de cesser d'accumuler des années de service en vertu du régime à prestations déterminées et de joindre le régime à cotisations déterminées pour les années de service ultérieures. Cette modification a entraîné une compression du régime et par conséquent, les actifs et les obligations ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'incidence de cette compression s'est traduite par une augmentation des charges au titre des régimes de retraite de 25 \$.

Les actifs du régime par catégorie se détaillent comme suit :

	Ancien SRM		Ancienne ACCOVAM		OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	37,0 %	0,0 %	57,4 %	22,6 %	0,0 %
Obligations	62,0 %	0,0 %	36,7 %	19,8 %	0,0 %
Placements à court terme	1,0 %	0,0 %	5,9 %	1,5 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	56,1 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Organisme sont les suivantes (hypothèses moyennes pondérées au 31 mars 2009) :

	Ancien SRM		Ancienne ACCOVAM		OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	6,50 %	6,25 %	6,50 %	6,00 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	6,00 %	— %	6,00 %	3,00 %	— %
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	— %

Aux fins de l'évaluation, le taux hypothétique d'augmentation des frais médicaux a été fixé à 10 %, taux diminuant graduellement par tranche de 1 % par année pour atteindre 5 %. Quant à celui des frais dentaires, il a été supposé qu'il demeurerait le même à 3,5 %.

Ce qui suit donne d'autres informations concernant les régimes de retraite de l'Organisme :

	Ancien SRM		Ancienne ACCOVAM		OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	368 \$	— \$	1 588 \$	— \$	36 \$
Cotisations salariales	47 \$	— \$	488 \$	— \$	— \$
Prestations versées	— \$	— \$	(234)\$	(334)\$	(36)\$

## Notes complémentaires

(en milliers de dollars)  
31 mars 2009

### 7. Fonds grevé d'affectations externes

#### Produits

Amendes par suite d'enquêtes	3 028 \$
Intérêts	536
Avis uniforme de cessation d'emploi soumis en retard	138
Amendes liées à la formation continue	77
Cotisations de nouveaux membres	72
Amendes pour dépôt tardif de documents	42
	<hr/>
	3 893

#### Charges

Frais liés aux formations d'instruction	1 254
Projet de livre de règlements	224
Série de conférences DeGrootte sur les problèmes liés à la structure du marché	125
Système de gestion des ressources réglementaires	67
Amortissement	48
Innovations dans le développement social et le développement des entreprises ( <i>Social and Enterprise Development</i> )	8
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (note 9)	2
Coûts liés à la transition	1
	<hr/>
	1 729

Excédent des produits par rapport aux charges **2 164 \$**

### 8. Fonds pour le regroupement

#### Produits

Intérêts	47 \$
----------	-------

#### Charges

Dotation et honoraires professionnels	615
Rémunération	281
Communication	235
Locaux et installations	190
Honoraires juridiques	161
Transition à la technologie de l'information	106
Consultation	60
Gouvernance	28
Taxes de ventes	2 123
Divers	232
	<hr/>
	4 031

Insuffisance des produits par rapport aux charges **(3 984)\$**



## 9. Engagements

Au 31 mars 2009, le total des loyers de base minimaux annuels relatifs aux locaux de l'Organisme, en excluant la TPS et les frais d'occupation et déduction faite des recouvrements prévus auprès d'autres parties aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 31 octobre 2016, s'établit comme suit :

2010	2 642 \$
2011	2 731
2012	2 791
2013	2 113
2014	1 756
Par la suite	4 347
	<hr/> 16 380 \$

De plus, l'Organisme a conclu des contrats de location de matériel de bureau et de matériel informatique pour des périodes diverses jusqu'en 2011. Les paiements minimums exigibles au cours de chacun des deux prochains exercices sont les suivants :

2010	12 \$
2011	1
	<hr/> 13 \$

L'Organisme a également donné une garantie de 100 millions de dollars à l'égard de lignes de crédit bancaire du Fonds canadien de protection des épargnants (« FCPE »). Au 31 mars 2009, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit bancaire. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres.

L'Organisme a accepté de mettre sur pied la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la « Fondation »). L'Organisme s'est engagé à financer la Fondation sur une période de trois ans jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Au 31 mars 2009, le solde de l'engagement s'élevait à 1 922 \$. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 558 \$, le CRC des marchés financiers (Capital Markets CRC) pour le travail de recherche jusqu'à concurrence de 450 \$ et le programme Développement social et développement des entreprises (Social and Enterprise Development Innovations) pour un montant de 100 \$ dans le cadre du programme Investissements dans la jeunesse (*Investments in Youth Program*).

## 10. Dette à long terme

L'emprunt bancaire est remboursable le 5 mai 2011 en versements mensuels égaux de 36 \$ et porte intérêt au taux préférentiel de la Banque majoré de ¼ % et n'est pas garanti. Le solde au 31 mars 2009 s'établit à 939 \$ (433 \$ à verser au cours de l'exercice 2009, 506 \$ à verser au cours de l'exercice 2010). L'intérêt versé au cours de l'exercice s'est élevé à 43 \$. Les modalités comprennent le maintien d'un ratio de 3:1 en tout temps de l'actif à court terme sur le passif à court terme.

(en milliers de dollars)  
31 mars 2009

### 11. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Organisme, lesquels se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des prêts, des créditeurs et charges à payer et des emprunts bancaires, ont une valeur comptable qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

La direction estime que l'Organisme n'est pas exposé à d'importants risques d'intérêt, de concentration ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Les taux d'intérêt sont ajustés aux taux du marché dans les trois mois. Le risque d'illiquidité est considéré faible puisque les fonds sont seulement investis dans des titres garantis par l'État ou des dépôts à terme auprès de banques à charte canadiennes.

À l'heure actuelle, tous les placements de l'Organisme sont à court terme et comportent des échéances initiales de trois mois ou moins.

# L'autoréglementation en action

Organisme national d'autoréglementation, l'OCRCVM est bien implanté dans les régions et ses conseils de section et comités consultatifs sur les politiques lui procurent une source inestimable d'information et de conseils. L'autoréglementation permet de s'assurer que les politiques et les règles évoluent avec les marchés grâce aux consultations menées auprès des participants du secteur, qui sont confrontés au changement sur une base quotidienne. Ce processus aide à faire en sorte que les règles et les politiques soient pratiques et équilibrées.

## Dix conseils de section de l'OCRCVM

- S'occupent des dossiers d'inscription et d'adhésion, soulèvent les questions d'intérêt régional et font valoir leur point de vue face aux enjeux nationaux, y compris les questions stratégiques
- Font valoir le point de vue régional à l'intérieur du processus réglementaire – une dimension essentielle de l'autoréglementation

## Comité consultatif national de l'OCRCVM

- Sert de tribune aux présidents des conseils de section pour discuter des questions qui les intéressent, contribuer aux initiatives stratégiques et faire rapport au conseil d'administration de l'OCRCVM sur une base semestrielle.
  - Membres des conseils de section : 206
  - Sociétés membres qui participent aux conseils de section : 117
  - Rencontres : 82
  - Décisions : 220
  - Politiques examinées : 122

## Comités consultatifs sur les politiques

Section des administrateurs financiers  
Section des affaires juridiques et de la conformité  
Comité sur les titres à revenu fixe  
Comité consultatif sur les règles du marché  
Comité sur l'éducation et les compétences

- Membres des comités : 377
- Sociétés et marchés représentés : 116
- Rencontres : 150

**L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada.**

### Montréal

5, Place Ville Marie, bureau 1550  
Montréal (Québec) H3B 2G2

### Toronto

121, rue King Ouest, bureau 1600  
Toronto (Ontario) M5H 3T9

### Calgary

355, 4e Avenue S.O., bureau 2300  
Calgary (Alberta) T2P 0J1

### Vancouver

Royal Centre  
1055, rue Georgia Ouest, bureau 2800  
C.P. 11164  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3R5

1-877-442-4322

Site Web : [www.ocrcvm.ca](http://www.ocrcvm.ca)

## OCRCVM – Faits saillants

- Surveillance de **212** membres et de leurs **30 588** employés inscrits
- Encadrement de **182 521 521** opérations sur trois bourses et sur **6** systèmes de négociation parallèles des titres de participation
- Coordination de **1 087** cessations des opérations, de **693** reprises des opérations et de **76** interdictions d'opérations
- Exécution de **275** examens sur place de la conformité des finances, de la conduite des affaires et de la conduite des négociations
- Achèvement de **145** enquêtes de mise en application
- Tenue de **31** audiences disciplinaires, prononcé de **11** suspensions et de **4** révocations; imposition d'amendes totalisant **3,2 millions** de dollars à des sociétés et à des particuliers
- Possibilités de formation continue offertes à **15 317** personnes inscrites
- Publication de **11** projets de règles et mise en œuvre de **8** révisions de règles

---

## Bureaux de l'OCRCVM

